

la CICS. Il s'ensuit par conséquent que le retrait du Canada de la CICS mettrait également fin aux autres responsabilités du Canada qui pourraient découler soit de l'Accord et des protocoles, soit des décisions émanant de cette Conférence.

J'ai demandé au chef de notre délégation à Saigon qui se trouve actuellement, comme moi, jouer le rôle d'un président, de me présenter un rapport provisoire sur le travail de la CICS et sur l'état des choses concernant l'application de l'Accord et des protocoles.

Deux aspects se dégagent du rapport dont j'ai été saisi la semaine dernière par le chef de la délégation canadienne: d'abord, le cessez-le-feu n'a pas été respecté partout au Sud-Vietnam et, en second lieu, la Commission militaire mixte quadripartite n'a pas exercé ses fonctions efficacement. Ces deux facteurs ont sérieusement empêché la Commission de respecter ses obligations.

Pour ce qui est du cessez-le-feu, le rapport indique clairement que les parties vietnamiennes se livrent encore à des actes d'hostilité provoqués par les efforts de l'une ou l'autre partie pour élargir les zones déjà sous leur contrôle. La Commission a reçu de nombreuses plaintes des quatre parties, lesquelles signalent des violations du cessez-le-feu. Dans un certain nombre de cas, on a ordonné la tenue d'enquêtes, mais nous avons été obligés, à ce stade initial, de nous contenter d'enquêtes plus limitées que celles que préconisait l'Accord. Le débat au sein de la Commission sur les objets d'enquête qui ressortissent à la compétence de la Commission et sur ceux qui ont le droit de réclamer une enquête, les retards mis par la Commission militaire mixte quadripartite à déployer ses effectifs sur le terrain, et les conditions d'insécurité qui règnent dans la campagne en raison de la poursuite des hostilités, tous ces facteurs ont empêché la Commission de prendre des mesures décisives et d'enquêter dans la plupart des cas signalés de violation du cessez-le-feu. Après avoir reçu une série de plaintes d'ordre général faisant état de violations du cessez-le-feu, la Commission a lancé aux parties un appel énergique les invitant à respecter le cessez-le-feu. L'appel du 16 février précédait d'un jour l'appel lancé par la Commission militaire mixte quadripartite pour la même raison.

Le retard mis par la Commission militaire mixte quadripartite à s'organiser a occasionné à la Commission internationale de graves problèmes lorsqu'il s'est agi de respecter ses obligations concernant le déploiement de ses équipes sur le terrain. Les équipes régionales de la Commission ont été mises en place le 5 février, soit plusieurs jours après la date limite qui nous était fixée. Le 20 février, la Commission a décidé de disperser ses équipes au niveau sous-régional. En outre, la Commission a décidé de mettre des équipes en place à des points d'entrée du Sud-Vietnam afin de surveiller l'importation d'armes et d'autre matériel militaire et elle a posté quatre équipes chargées de surveiller le retrait du Sud-Vietnam des forces américaines et d'autres forces alliées de la République du Vietnam. La délégation canadienne fait tout son possible pour veiller à ce que les équipes postées dans les régions et aux points d'entrées soient mises en place dans les délais prévus par l'Accord, soit avant le 27 février. Le succès ou l'échec de